Domaine Public
DP
JAA
1002 Lausanne
30 janvier 1992 – nº 1069
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Faites-nous un dessin

Dans la perspective du marché unique et d'une possible adhésion à la Communauté européenne, les chiffres tombent, impressionnants. Ici c'est une étude de la Banque populaire suisse qui l'affirme: les dépenses des collectivités publiques pour les constructions et le matériel pourraient être réduites de plus du tiers si les commandes étaient adjugées selon les règles de la libre concurrence. Bénéfice net: 9,3 milliards de francs pour les budgets publics, donc finalement pour les contribuables. Là c'est la constatation maintes fois répétée: l'agriculture surprotégée nous coûte beaucoup trop cher — 1000 francs par an et par habitant — si l'on se réfère aux prix des produits sur le marché mondial. Globalement, l'addition de tous les avantages que nous procurerait le libre-échange devrait facilement emporter l'adhésion des contribuables-consommateurs helvétiques.

Je doute pourtant que cette approche macroscopique des avantages de la construction européenne et de l'ouverture des frontières impressionne une majorité de citoyennes et de citoyens. Si l'idée européenne semble progresser dans l'opinion publique, si la nécessité d'une communauté élargie aux dimensions du continent pour assurer aussi bien la sécurité que la prospérité sont mieux comprises, il est fort probable qu'au moment de la décision concrète nombreux seront ceux qui se détermineront non pas à l'aune des avantages collectifs promis, mais bien en fonction des inconvénients multiples qu'ils craindront de devoir supporter.

Il est donc impératif que le débat sur la politique européenne de la Suisse descende de l'Olympe des grandes idées généreuses et des prévisions globales des économistes. Non pas pour remettre en cause l'objectif communautaire, mais pour préciser les avantages et les inconvénients de cet objectif et les mesures à prendre pour atténuer ces derniers. Il y va du consensus indispensable à la réussite de notre rapprochement à l'Europe. Or on ne voit guère se dessiner les contours d'un tel débat. Le Conseil fédéral et l'administration sont tout occupés au travail d'adaptation législative; les partis politiques semblent avoir épuisé leur imagination après leur prise de position plutôt floue sur l'Europe et les organisations économiques manœuvrent dans le sens de leurs intérêts bien compris.

Prenons l'exemple de l'agriculture. Son sort n'est certes pas en jeu dans l'immédiat; mais dans la perspective du processus d'intégration à l'Europe communautaire et à l'économie mondiale, il est impératif de débattre aujourd'hui déjà du futur que nous voulons pour elle.

Dans une récente tribune publiée par la *NZZ*, le professeur Peter Tschopp, nouvel élu genevois au Conseil national, préconise un plan Wahlen à l'envers, de manière à réduire à 50 000 le nombre des exploitations sur le Plateau pour aboutir à une surface moyenne rentable de 30 à 50 hectares. Ce plan exigerait une politique de mise à la retraite anticipée pour des dizaines de milliers d'agriculteurs. Réplique immédiate de Ruedi Baumann, co-président de l'Association des petits et moyens paysans et conseiller national écologiste: les conditions du marché et les exigences de l'environnement nécessiteront des adaptations rapides. Cette souplesse, seules les petites et moyennes exploitations en sont capables. En leur consacrant trois des sept milliards que coûte l'agriculture et grâce à un revenu complémentaire non agricole, ces exploitations pourraient survivre. Voilà l'amorce d'un dessin.

Dans un récent exposé, Franz Blankart a préconisé le maintien d'une agriculture saine mais indépendante de la garantie des prix agricoles. De telles déclarations de principe ne sont plus suffisantes. Il faut maintenant concrétiser, trouver un accord politique, donner des assurances, et pas seulement dans le secteur agricole. Faute de quoi la majorité de principe qui semble aujourd'hui se manifester pourrait bien se transformer en une majorité de refus, cumul d'oppositions multiples.

JD

FINANCES PUBLIQUES

A qui le bénéfice de la Banque nationale ?

En distribuant aux cantons le bénéfice de notre banque centrale, on ne fait que respecter la loi. Il serait pourtant préférable d'en faire profiter les pays en développement.

(*ag*) Une pièce importante du dispositif d'assainissement des finances fédérales, c'est la répartition du bénéfice de la Banque nationale. Apparemment, sa mise en vigueur est simple. Les bénéfices sont là, importants. Et les modalités de distribution sont d'ores et déjà prévues par la loi et par la Constitution elle-même. Art 39. al. 4: *«Le bénéfice net de la banque, déduction faite d'un intérêt ou d'un dividende équitable à servir au capital de dotation ou au capital-actions et après prélèvement des versements à opérer au fonds de réserve, revient au moins pour les deux tiers aux cantons.»*

Certes les cantons seraient les premiers bénéficiaires d'une application stricte de ce principe. Mais cela met à l'aise la Confédération qui réduit et rabote leurs subventions. Opération triangulaire. Tout le monde être content.

Compétence

Ce n'est pourtant pas si simple. Qui décidera du montant du bénéfice à répartir ? Certainement pas le Conseil fédéral qui n'en a pas le pouvoir. Cela n'a pas empêché M. Stich de déclarer: *«Si les cantons veulent encaisser la recette, mais refusent, par le truchement des Chambres, nos économies, nous ferons en sorte que la Banque nationale ne laisse apparaître aucun bénéfice.»* Curieuse ingérence du politique dans les affaires qui relèvent des organes de la Banque.

Le président du directoire envisage un bénéfice à répartir de 450 millions, le département des Finances 600 millions, en espérant de surcroît que cette recette sera durable. Que cette mesure, qui tourne au marchandage, entre dans le paquet des expédients fédéraux n'est pas sain si l'on tient au respect des compétences réciproques.

Le droit des cantons au bénéfice était une compensation à leur renoncement en 1891 à émettre des billets de banque. Après le refus d'une banque d'Etat (1897), on créa (1905) l'actuel institut qui est une société anonyme dont les actions appartiennent avant tout aux cantons.

La répartition du bénéfice telle que prévue sent bon son XIXe siècle. Le rôle de la Banque a évidemment fortement changé en un siècle, n'ayant plus pour tâche principale d'assurer par une couverture or l'émission du papier-monnaie. Outre l'orthodoxie de la politique suisse de crédit, la Banque participe à des opérations de stabilité internationale comme on l'a vu en 1983 ou 1987. Elle a coopéré, pour le soutien du dollar, achetant massivement cette devise alors qu'elle était en baisse, acceptant, pour un intérêt supérieur international dont nous sommes partie, de considérables pertes de change. En un siècle on a passé de l'orchestration cantonale à l'orchestration internationale.

Les réserves

Si la couverture de la monnaie suisse a toujours été excellente, l'accumulation de réserves est spectaculaire depuis les années huitante. Elle a été rendue possible par les excédents de la balance des transactions courantes de la Suisse, grâce notamment à l'exceptionnel rendement de la fortune suisse investie à l'étranger.

Les réserves disponibles sont estimées à 21 milliards. Indépendamment de toute autre opération, elles assurent à elles seules un bénéfice qui doit être proche de 2 milliards par année. Il y a en effet de quoi servir une répartition et maintenir la croissance de fortes provisions.

La manne servie aux cantons sera considérée comme bonne à prendre par les chefs des départements cantonaux des Finances; elle fera plaisir à l'ancien argentier genevois Ducret qui la réclamait à grands cris.

Elle est en fait survivance d'un passé mort. Il serait plus naturel que la Banque nationale participe à l'assainissement international. Ce sera le cas, espérons-le, dans le cadre du FMI et de la Banque mondiale. Ce pourrait être aussi le cas dans les opérations coordonnées de désendettement. Elle aurait la faculté de reprendre, à des conditions à définir, des créances privées ou publiques sur des pays très pauvres et de les amortir. Elle tiendrait compte de cette manière du soutien au franc suisse qu'apportent les capitaux en fuite du tiers monde.

Mais dans le climat actuel, la proposition est utopique. L'heure est au compte de nos petits ménages, selon le dispositif prévu il y a cent ans. ■

Quand M. Delamuraz tousse, la presse déraille

(*pi*) Celles et ceux qui craignaient que la concentration des journaux à l'intérieur de quelques grands groupes porte atteinte à la diversité de la presse ont tout lieu d'être rassurés à la lecture des articles concernant les ennuis de santé de Jean-Pascal Delamuraz. Les trois quotidiens d'Edipresse ont ainsi chacun occupé un créneau. *Le Matin* a donné dans le populisme bon enfant, avec ouverture de lignes téléphoniques pour récolter les «avis» des lecteurs. *Le Nouveau Quotidien* a relayé les prétendues analyses médicales du *Sonntags-Blick*, alors que *24 Heures* serrait les rangs derrière le radical vaudois. Les lecteurs attentifs ont même pu assister à un «règlement de comptes» entre éditorialistes. Avec ces lignes de Denis Barrelet dans *24 Heures*: *«On se souviendra encore longtemps de cet éditorialiste alémanique du dimanche et de ses larmes d'hypocrisie consommée, pieusement recueillies par un disciple romand grand voltigeur sur l'écume des modes et de ses propres contradictions.»* Ou celles de Christophe Gallaz, par ailleurs détenteur d'une chronique au *Nouveau Quotidien*, parues dans *Le Matin-dimanche*: *«... au lieu d'y guetter les oscillations du combat polymorphe que se livrent les Alémaniques et les Romands, comme font certains observateurs à tel point figés dans leur adolescence qu'ils ne voient plus dans l'existence humaine qu'une longue bataille navale...»* Allusions à l'éditorial de Jacques Pilet paru dans *Le Nouveau Quotidien*.

Cette «stratégie», même s'il n'y a pas eu concertation entre les rédactions, est évidemment la meilleure du point de vue économique: pratiquement tous les types de lecteurs trouvent un quotidien

PUBLICITÉ POUR L'ALCOOL ET LE TABAC

Devine qui est ce chameau derrière la pyramide

Conflit entre les intérêts économiques des marchands d'alcool et de tabac et les médias d'une part, la santé publique de l'autre.

(*yf*) Telle marque de cigarettes ne signe déjà plus ses affiches, se contentant d'envoyer son animal fétiche blatérer derrière les pyramides. Ce faisant, Camel anticipe sur les restrictions supplémentaires que le législateur suisse va décider à son tour de donner à la publicité pour les produits désormais dits «d'agrément», qui auparavant «engendraient la dépendance», soit le tabac et l'alcool. Sale problème que celui de cette publicité réputée ne pas inciter à la consommation, mais tout au plus destinée à aider les consommateurs à faire leur choix parmi les nombreuses spécialités et surtout parmi les marques, grandes ou moins connues, offertes sur un marché très diversifié. Sale problème, parce que les très importants enjeux économiques intéressent trop de gens pour que l'on évite en la matière les pires contorsions intellectuelles et morales. Décidément, la réglementation de la publicité pour le tabac et l'alcool procure à l'incohérence et à l'hypocrisie humaines des occasions toujours renouvelées de se manifester.

Santé publique ou dividendes

Sans compter le sponsoring sportif et culturel, le volume de cette publicité approche les cent millions de francs suisses par année, dont plus de la moitié par annonces dans les quotidiens et magazines et un cinquième (alcool) voire un bon tiers (tabac) par voie d'affichage commercial. La presse a donc besoin de cette publicité, dont elle défend fermement le principe et attaque rarement le contenu dans sa partie rédactionnelle.

La radio et la télévision peuvent se permettre une appréciation plus critique, elles qui ne bénéficient pas de la manne publicitaire des fabricants de cigarettes, brasseurs et autres fournisseurs de boissons distillées. Quant à l'Etat, il ne sait trop s'il doit encourager une meilleure santé publique et donc pouvoir diminuer ses dépenses médico-sociales, ou laisser faire et encaisser, pour le compte de l'AVS (tabac) ou de la Régie fédérale des alcools, de coquettes sommes, quitte à en distraire une minime partie pour la prévention des toxicomanies «acceptées».

La liberté de la dépendance

Seuls détracteurs inconditionnels du tabac et de l'alcool, les milieux de la médecine sociale et préventive et autres Bons Templiers ont déposé en octobre 1989 deux initiatives jumelles pour la prévention des problèmes liés au tabac (115 000 signatures) et à l'alcool (110 000 signatures, admirez l'écart, né en Suisse romande bien sûr). Sentant la difficulté de n'en pas tenir compte, notamment en raison des projets d'interdiction à l'échelle de l'Europe communautaire, le Conseil fédéral propose un contre-projet indirect, tendant à restreindre la publicité pour les «produits d'agrément» à la promotion sur le lieu de vente, aux annonces dans la presse écrite et au parrainage sous toutes ses — incontrôlables — formes. Cette idée, mise en procédure de consultation, a donné lieu à une vertueuse levée de boucliers dans les partis bourgeois et les milieux économiques, au nom bien sûr de la liberté du commerce, de l'industrie et du consommateur, qui a comme on sait le droit à la dépendance; au nom aussi, plus finement, de l'égalité de traitement entre les différents médias helvétiques, comme entre ceux-ci et leurs concurrents étrangers, puisque les messages publicitaires des radios et télévisions émettant outre-frontière ne peuvent être interceptés.

Malgré tout, et avec l'appui des cantons soucieux de leurs dépenses sanitaires, le Conseil fédéral a tenu bon, et propose aux Chambres une modification de la Loi sur les denrées alimentaires, dont le processus de révision générale, entré depuis trois ans dans la phase parlementaire, s'en trouve derechef interrompu, pour attendre l'issue du débat sur les initiatives jumelles et le contre-projet indirect présenté la semaine dernière.

La force de l'évocation

Ce dernier a de quoi rassurer — et faire taire — les puissants éditeurs de journaux et des parrainés célèbres, qui ont participé «spontanément», et pour l'unique fois de leur vie sans doute, à une procédure de consultation fédérale, tels le skipper Pierre Fehlmann ou l'ancien coureur motocycliste Philippe Coulon, tous deux sponsorisés par l'industrie du tabac. Mais les fabricants de cigarettes, à l'instar des fournisseurs de boissons alcooliques d'ailleurs, redoutent le moment où ils devront renoncer, en plus de la radio-tv, à des supports aussi importants que l'affichage, le cinéma ou la distribution gratuite d'échantillons (la dégustation en magasin ou au caveau demeure autorisée !) Et comme toute interdiction, appropriée ou non au but visé, se prête à détournement, nous verrons désormais beaucoup de chameaux sur les murs de la ville, et plus de Camel bien sûr. Tel est le degré ultime de la création d'images: elles n'ont plus même besoin de mots, de signes ni de logos pour se rendre immédiatement compréhensibles aux destinataires du message codé pour cause d'explicitation interdite. ■

Edipresse qui traite le sujet à leur convenance. Nul besoin de se tourner vers les titres d'un autre groupe. L'éditeur a donc intérêt à mettre en concurrence ses propres journaux entre eux pour ratisser suffisamment large et attirer un maximum d'acheteurs.

Le lecteur n'est en principe pas perdant: il peut choisir entre plusieurs titres réellement différents. Seule réserve: pour avoir une information fiable, il est obligé de diversifier ses sources. Car une concurrence trop acharnée poussera chaque journal à privilégier les informations qui correspondent le mieux à son créneau. Mais cela est vrai aussi pour des titres appartenant à des groupes différents.

Sur le fond de la question, à savoir les problèmes cardiaques d'un conseiller fédéral, il est juste qu'un débat public puisse avoir lieu. Mais sans a priori. Des chroniqueurs se sont inquiétés que des dossiers aussi importants que l'intégration européenne et les négociations du GATT reposent sur les épaules d'un homme diminué. Il faut plutôt s'interroger sur la capacité d'analyse d'un homme qui vit à 200 à l'heure dix-neuf heures sur vingt-quatre. On ne voit pas en quoi un peu de distance, des repas moins riches et davantage de repos nuiraient à l'efficacité de M. Delamuraz. ■

La mort du mystère

En nous expliquant les moindre détails de fabrication de son film, Jean-Jacques Annaud en tue l'aspect magique. Et la télévision romande participe à la médiatisation à outrance de «L'Amant» en diffusant complaisamment un publi-reportage.

Jean-Jacques Annaud et Claude Berri font la paire: le premier est un professionnel maniaque qui ne laisse rien au hasard, qui reconstruit tout à grands frais pour créer l'image qu'il s'est faite des paysages préhistoriques (*La Guerre du feu*), d'une abbaye médiévale (*Le Nom de la rose*), de la Colombie britannique canadienne (*L'Ours*) et, enfin, du Viet-Nâm des années vingt (*L'Amant*). Le second est aussi un professionnel, metteur en scène d'abord, puis producteur. Il ne laisse lui non plus rien au hasard pour un film dont le budget s'élève à 30 millions de francs suisses. La promotion est donc soigneusement organisée, planifiée parallèlement au tournage. Une équipe obtient ainsi le droit exclusif de filmer la phase de «fabrication» du film pour en faire un «documentaire». Celui sur le tournage de *L'Amant* a été diffusé notamment par la télévision romande (Spécial Cinéma du 13 janvier). Présenté par Christian Defayes et dans les programmes comme un «reportage», il s'agit en fait d'une longue bande de lancement méticuleusement construite pour attirer les spectateurs. La valeur journalistique de ce document est évidemment sujette à caution. Le commentaire est dit par Annaud lui-même, par ailleurs omniprésent, et certains passages sont manifestement mis en scène pour les besoin de la cause.

Le synopsis de ce document correspond à des critères bien précis, parmi lesquels:

● *Le mythe «hollywoodien» du cinéma.* Longs passages sur les milliers d'adolescentes qui répondent aux annonces de la production et se présentent à Paris, Londres, New York ou Los Angeles. L'attente angoissée de l'heureuse élue dans sa banlieue londonienne, filmée par exemple en train de rendre visite à sa mère dans son magasin. Descriptions détaillées des moyens illimités à disposition pour réarmer un vieux paquebot visible durant 4 minutes, trouver une Morris Léon Bollée d'époque, fabriquer des vélos, des pousse-pousse, créer un décor, etc.

● *Le respect historique.* La présence continue d'un *«historien, romancier, philosophe, (...) sorte de mémoire de la Cochinchine»*. La fiction est censée devenir un document de référence, d'une crédibilité pourtant relative; Annaud le dit sans détours: *«La réalité de la Cochinchine que j'ai reconstituée est celle dont j'ai besoin pour étayer la psychologie du drame. Elle est telle que je l'ai perçue en lisant le livre de Marguerite Duras.»* Marguerite Duras qui n'a d'ailleurs pas écrit un roman historique, mais sa propre interprétation d'une histoire marquante vécue durant sa jeunesse.

● *L'apport du film pour le Viet-Nâm et l'absence de néo-colonialisme.* Annaud insiste sur le travail fourni sur place, sur le respect des traditions locales, mais sans préciser quelle proportion du budget y a été dépensée.

● *L'aspect «sulfureux» du film.* L'érotisme a toujours été un argument de vente pour le cinéma et le «reportage» mythifie ce tiers du film qui se déroule dans une garçonnière où se retrouvent une jeune fille blanche de quinze ans et demi et un Chinois de trente-deux (celui de Duras en avait vingt-sept).

Ce «documentaire» montre d'autant mieux certains aspects du film qu'il en cache d'autres. Il est évidemment charmant de voir ces cohortes de jeunes filles prêtes à tout pour décrocher le rôle. Il serait tout aussi intéressant d'entendre quelques-une des éconduites sur leurs espoirs déçus et sur les conditions de leur audition. On ne demande pas mieux que de croire Annaud dans son souci de vérité historique, mais tout son discours laisse transparaître avant tout un artiste, un créateur, mégalomane et probablement sincère: le fameux bac sur le Mékong est pour lui davantage une image chargée de sens et d'émotion que la reconstitution de ce que fut réellement la traversée du fleuve pour la jeune Marguerite Donnadieu à la fin des années vingt.

Un film qui ne se partage pas

La surmédiatisation qui entoure les superproductions (un superlatif appelle l'autre...) finit par nuire au cinéma: pour être apprécié, un film doit se découvrir et nécessite une certaine surprise, une liberté de l'esprit. Mais il est difficile d'avoir l'esprit libre en se souvenant des moyens techniques mis en œuvre pour tourner une scène. Il est probable que la virginité du regard porté par exemple sur *Epouses et concubines* n'est pas étrangère à l'émotion ressentie devant ce film par ailleurs fort peu spectaculaire et essentiellement fait d'évocation. Le spectateur est appelé à comprendre et à interpréter avec ses seules références alors que les explications minutieuses de Jean-Jacques Annaud provoquent une distance: on ne peut plus proposer sa propre lecture du film, le réalisateur ayant tout expliqué, se coupant par ses interminables discours de la possibilité de réellement partager son œuvre.

La télévision romande est grande consommatrice de ce genre de productions-promotions: les téléspectateurs ont pu voir ces derniers temps celles consacrées à *L'Ours* (Annaud déjà) et aux *Amants du Pont-Neuf*, de Leos Carax. Elles coûtent moins cher que de vrais reportages, sont réalisées avec grand soin et leur diffusion demande un minimum de travail pour le producteur et le présentateur. Mais en les diffusant sans distance critique ni mise en garde, Christian Defayes triche sur le contenu: il présente comme reportage un film publicitaire.

Pierre Imhof

Les citations sont extraites du dossier de presse fourni par Monopole Pathé films.

La limite d'âge pour voir *L'Amant* est fixée à 16 ans à Fribourg, Neuchâtel, Lausanne et Sion. Il est par contre visible dès 14 ans à Genève (et sans limite d'âge en France). S'il est vrai que les Genevois font généralement preuve d'une plus grande tolérance que les autres cantons romands, la limite d'âge d'*Epouses et concubines* y est fixée à 16 ans, mais à 14 à Lausanne.

En ces périodes de rationalisation des services publics, les cantons pourraient s'entendre pour ne fixer qu'un âge limite valable dans toute la Suisse romande. Il seront d'ailleurs d'autant plus forts pour défendre cette prérogative face à l'extérieur s'ils sont unis.

DROIT FONCIER RURAL

Touchante sollicitude

(*jd*) Le droit foncier rural nouvellement révisé veut réserver la propriété de la terre à ceux qui la travaillent, lutte contre la spéculation oblige. Il n'est pas certain que le dispositif imaginé soit le mieux à même de servir les buts louables visés. Mais que dire des objectifs des partisans du référendum ? On voit des organisations patronales et certain parlementaire, banquier de son état, s'indigner qu'à l'avenir 90% de la surface utile du pays — les zones agricoles et cultivées — soient réservés à 5% de la population, les agriculteurs; on n'a jamais vu les mêmes montrer une telle inquiétude du fait que 30% de la population seulement sont propriétaires de leur logement et qu'un pourcentage plus faible encore dispose d'une très large part de la fortune du pays, et en conséquence proposer des remèdes efficaces à cette situation. ■

PRÉSENCE ROMANDE À PARIS

Des musées et des hommes

Lausanne, «la ville aux quatorze musées», s'exposait au Grand-Palais à l'occasion du troisième Salon international des musées (SIME). Ils n'étaient plus que huit à avoir fait le voyage, présentés dans de sobres vitrines et grâce au *Bulletin* nouvelle manière des Musées lausannois: le Musée cantonal des beaux-arts, la Collection de l'art brut, FAAE Musée d'art contemporain, la Fondation de l'Hermitage, le Musée de l'Elysée, le Musée des arts décoratifs, le Musée historique de Lausanne, le Musée olympique. Sous cette aile s'abritent des «Musées à découvrir», le Musée romain de Vidy, le Centre international de la tapisserie ancienne et moderne (CITAM), le Musée d'archéologie et d'histoire.

Il est vrai que c'est impressionnant: en face, le stand «10 musées en Vaucluse» fait riquiqui ! (Ils n'y sont pas tous, soyons juste !) On pourrait cependant s'étonner de voir figurer parmi les huit musées en fonction actuellement le Musée olympique, alors que ce dernier n'ouvrira officiellement ses portes qu'en juin 1993. Sans entrer dans la polémique que suscite parmi les Lausannois la fameuse fontaine, on sait que l'enthousiasme n'est pas immense pour la «forme olympique» de Lausanne. J'entends ici la question: «*En quelle année les Jeux olympiques n'ont-ils pas été organisés à Lausanne ?*» (Boulimie)...

Au Centre culturel suisse, dans le Marais, et au même moment, Daniel Jeannet recevait Nicolas Bouvier. Je suis allée l'écouter parler des portraits photographiques qu'il a faits au Japon, lors de trois voyages successifs. Dans le petit amphi du Centre, comble, Nicolas Bouvier nous dit sa passion du visage humain quand, à force d'être scruté, il dévoile ce qu'il y a dessous, le «visage intérieur» le vrai, celui qui porte en lui à la fois le passé et l'avenir de l'être. Il dit aussi comment les rencontres qu'il a faites basculent, dans le creuset de l'artiste, soit du côté du texte, soit du côté de l'image, sans jamais se recouper. Certains visages demandent impérieusement à être dits, décrits, moulés dans les mots; d'autres seront fixés sur la pellicule, car tel est leur destin. Ce sont eux que Nicolas Bouvier nous a montrés, en rappelant simplement les circonstances de la rencontre. L'anecdote était ici parfaitement au service de l'art.

Catherine Dubuis

PUBLICITÉ

Brutes japonaises

(*jg*) Les Japonais sont-ils des Arabes comme les autres ? On peut se poser la question face à certaine publicité que l'on peut voir sur les écrans de télévision des chaînes françaises et dans les salles obscures de nos voisins. On y voit un jeune homme, lunettes rondes façon 68, l'allure romantique avec tignasse ébouriffée, pull et écharpe, contemplant la Joconde dans un Louvre désert tout en croquant une barre de chocolat.

Soudain, une horde de Japonais vociférants, appareil de photo braqué, envahit l'écran en se bousculant face à Mona Lisa. Et le spot se conclut par le slogan: X..., un peu de finesse dans un monde de brutes. Nos amis d'outre-Jura ont un arsenal juridique anti-raciste et des associations vigilantes. Mais cette publicité n'y choque personne. Considérer que les Japonais font partie d'un «monde de brutes» semble aller de soi et dans les cinémas français ce petit film fait beaucoup rire. On imagine les réaction indignées si le rôle des brutes avait été tenu par des noirs ou des Arabes...

Et en Suisse ? Rien d'équivalent heureusement, quoique... Des publicités récentes associent le café au mot passion. Elles sont illustrées par une photo d'un couple manifestement en pleine scène de ménage. L'ambiance y est très sud; la femme est une noiraude volcanique au décolleté généreux, à la poitrine opulente de future *MAMMA*, une croix catholique bien en évidence sur le collier. Le spot télévisé correspondant reprend le même thème.

La passion et ses excès serait donc une affaire de méditerranéens catholiques plutôt que de banquiers zurichois. On n'est pas dans le racisme bien sûr, mais on nage en plein stéréotype. La frontière entre les deux est souvent mince; après tout le racisme surgit lorsque la vision de l'autre n'est plus qu'un assemblage de stéréotypes. ■

CONFÉDÉRATION

L'autorité de nomination

(*ag*) Il est d'usage et de bonne correction qu'une nomination ne soit pas rendue publique avant qu'elle ait été ratifiée par l'autorité de nomination.

Presse, télévision et radio ont annoncé samedi la nomination comme secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de M. Jakob Kellenberger. Le Conseil fédéral était réputé confirmer lundi.

Même s'il était évident qu'il ne contredirait pas le choix du chef de département responsable, choisissant de surcroît un homme de qualité, le Conseil fédéral passe pour une garniture.

Le secret de fonction, si sévèrement évoqué par l'ancien juge fédéral Haefliger dans son analyse du département de Justice et police, semble, sous la pression médiatique, de plus en plus perméable. ■

ici et là

● Journée de formation **Les nouvelles migrations en Europe**. Le samedi 15 février de 9 à 15.50 heures à la Maison de quartier des Acacias à Genève. Renseignements et inscriptions: Centre de contact Suisses – Immigrés, 9, rue Simon Durand, 1227 Genève. Tél.: 022 43 84 80.

● Congrès **Drogues et droits de l'homme** les 14 et 15 février à la salle Piaget de l'Uni-Dufour, rue du Conseil-général, à Genève. Renseignements et inscriptions: Ligue suisse des droits de l'homme, 9, av. Sainte-Clotilde, 1205 Genève.

L'INVITÉE DE DP

Une presse longue conservation

Brigitte Waridel
Directrice adjointe de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

Le journal, qu'il soit quotidien, hebdomadaire ou mensuel, est la source privilégiée d'information sur l'histoire quotidienne des hommes. Sans lui, nous vivrions ignorants le plus souvent des mouvements des peuples, des guerres, des ententes politiques, des famines, mais aussi de ce qui fait la vie quotidienne et celle de nos voisins. Aujourd'hui, plus que jamais, et quels que soient ses faiblesses et ses défauts, la presse écrite est un apport d'autant plus précieux que l'audiovisuel accélère sans plus pouvoir le maîtriser le circuit de l'information, perdant, à quelques exceptions près, toute distance par rapport à l'événement. Une presse pluraliste peut encore nous assurer, dans l'information et, surtout, dans la mise en perspective des événements, une diversité que la télévision notamment n'a plus guère les moyens de nous offrir, contrainte qu'elle est de proposer un «produit» standard, uniformisé, banalisé.

Un support éphémère

Or, cette source d'information précieuse qu'est le journal repose sur la matière la plus fragile et la plus éphémère qui soit: le papier journal a une durée de vie d'à peine quelques années, voire moins s'il n'est pas conservé au moins à l'abri de la lumière. L'exemplaire que vous avez en ce moment entre les mains sera «mort» dans quelque temps; mais son contenu doit absolument lui survivre; ce qui est aujourd'hui l'actualité sera demain l'Histoire: le journal, qu'il soit neutre (?) ou engagé, de consommation courante ou de réflexion, est la source par excellence de tout historien. Ses comptes-rendus d'événements importants, ses petites annonces, ses faits divers et ses publicités sont et seront autant de reflets de la «grande» et de la «petite» histoire. La conservation à long terme de la presse écrite se pose par conséquent en termes de défi aux éditeurs de journaux et aux bibliothèques. Et si l'on se limite aux journaux vaudois, ce sont déjà plus de cent titres — passés et actuels — qu'il faudrait préserver de la destruction, ou plutôt de l'autodestruction: en effet, le papier journal porte en lui-même sa propre mort; ayant un fort taux d'acidité, il jaunit et se décompose à une vitesse record.

Le seul moyen de garantir sa survie serait de le désacidifier puis de le stocker dans des conditions idéales de lumière, de température et d'hygrométrie, et de ne plus y toucher ! Mais cela n'est pas suffisant, car si, de cette manière, la conservation de l'information est assurée, la consultation en revanche n'y trouve pas son compte. Il faut donc préalablement transférer le contenu du journal sur un autre support. Aujourd'hui, c'est encore le microfilm qui a les faveurs des éditeurs, des bibliothèques et des centres d'archives. Le CD-ROM (*compact disc – read only memory*), en tout cas dans son développement actuel, n'offre pas une capacité et une longévité suffisantes.

Une mission et une stratégie

Il est de pus en plus courant pour une bibliothèque de s'abonner à la traditionnelle édition sur papier d'un journal, propre à la consultation immédiate, mais également à une version microfilmée, fournie à raison d'une ou de deux livraisons annuelles, et destinée précisément à l'utilisation et à la conservation à long terme. Lorsque vient s'ajouter la mission du Dépôt légal (dévolue, dans le canton de Vaud, à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, et contenue dans la Loi sur la presse), on comprend bien l'importance qu'il y a à définir une stratégie en ce domaine, à en déterminer les objectifs. C'est ce à quoi s'emploie la BCU/Lausanne, dans le cadre d'une réflexion stratégique plus vaste portant sur la problématique de la conservation et de la préservation de ses collections. Un des volets prioritaires de cette question est précisément celui des *valdensia* et des imprimés vaudois, et donc notamment des journaux et des périodiques édités ou imprimés dans le canton de Vaud.

Reste à convaincre les autorités politiques du caractère prioritaire et impératif de cette stratégie. Un bout du chemin est fait, puisque l'Etat de Vaud, agissant pour la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, a débloqué un crédit extraordinaire, réparti sur trois tranches annuelles, afin de partager avec Edipresse les frais de microfilmage de *24 Heures* et du *Matin* (collections intégrales), la BCU recevant deux copies de chaque collection. Il fait là œuvre de pionnier en signant ce contrat de partenariat, dans le cadre duquel la BCU bénéficie également pour sa part de subventions de la Confédération, au titre de la sauvegarde du patrimoine.

Une miniaturisation pour l'an 2000 ?

Les avantages d'une telle opération sont multiples: indépendamment de la solution qu'elle apporte au problème du sauvetage des originaux, elle rend la consultation et la reproduction des journaux facile, confortable et sans danger pour le support; d'autre part, elle permet de stocker «hors les murs» les originaux, qui sont lourds, encombrants, et par là-même mangeurs de place. Si l'on parvient à la réaliser pour tous les titres conservés à la BCU/Lausanne d'ici l'an 2000, cette «miniaturisation» de notre presse vaudoise assurera la garantie de sa préservation et de son accessibilité pour les générations futures.

Restera à trouver des espaces de conservation adéquats et suffisamment vastes. Et, sachant qu'«il est fou de vouloir être sage tout seul», la coopération intercantonale sera indispensable pour harmoniser et coordonner les politiques et les critères de conservation. Elle sera aussi indispensable pour partager ces espaces, et, au sein du Réseau des bibliothèques romandes et tessinoises, on évoque souvent le «silo romand», notre rêve d'un lieu de stockage, de restauration et de conservation partagé. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb), Catherine Dubuis (cd), André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp), Erika Suter-Pleines (esp)
Forum: Iürg Barblan, Michel Glardon, Brigitte Waridel
Abonnement: 75 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10
Télécopie: 021 312 80 40 – **CCP:** 10-15527-9
Composition et maquette: Monique Hennin Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

COÛTS DE LA SANTÉ

Toujours plus de malades

Ce lecteur de Lutry nous propose une analyse originale et personnelle de la croissance des coûts de la santé.

Le Conseil fédéral pose la question dans son message aux citoyens et y répond par des évidences qui n'expliquent rien. Il constate la vertigineuse augmentation de la consommation médicale: le nombre des hospitalisations, des consultations, des examens médicaux, des médicaments prescrits, le nombre des médecins, les prix et les tarifs, tout augmente. Le Conseil fédéral précise les taux de cette hausse et leurs différences selon les secteurs. Approche nécessaire, mais qui ne donne aucune explication des raisons de ces hausses, donc aucun moyen de les maîtriser.

Une énigme

Pour avoir une chance de comprendre, il faut prendre quelque distance.

Depuis que Louis Pasteur ouvrit la voie par son vaccin contre la rage en 1884, les progrès de la médecine ont été prodigieux. Des maladies fléaux, comme la variole, la tuberculose, la poliomyélite, la diphtérie, ont presque disparu. Cela devrait se traduire dans les statistiques par une baisse considérable de la morbidité (taux de malades dans la population). La réalité est exactement inverse. Plus la médecine progresse, plus il y a de malades. Et plus il y a de maladies.

C'est l'énigme centrale de la médecine, et curieusement, on ne fait rien pour la résoudre. Alors que des centaines de milliers de chercheurs traquent les secrets de la maladie et massacrent des millions d'animaux pour des victoires qui réussiront l'étrange miracle de multiplier les maladies et les malades, aucun chercheur n'est affecté à la recherche essentielle: pourquoi les succès de la médecine tournent-ils à la catastrophe ?

Qu'on m'entende bien: chaque victoire de la médecine est une vraie victoire, pour le malade qu'elle sauve elle est une bénédiction. Pour les premiers diabétiques qui ont bénéficié de l'insuline, par exemple, ce fut vraiment un miracle. Mais ce miracle se retourne contre l'humanité. Le diabète était une maladie auto-limitante. Tous les jeunes diabétiques mouraient. Ils ne pouvaient pas transmettre leur hérédité. Au début du siècle, on ne devait pas compter en Suisse plus de quelques milliers de diabétiques. Ils sont 250 000 aujourd'hui. Et la dernière percée des médecins français, le premier accouchement réussi d'une mère diabétique grâce à des implants d'insuline, doublera le nombre des prédisposés au diabète. Encore quelques progrès semblables et dans un siècle toute la population sera diabétique. Le diabète sera une des caractéristiques de l'homme normal. A plus long terme, il pourrait en être de même pour l'hémophilie et pour d'autres maladies.

Rien de nouveau dans cette constatation. Il y a bientôt cinquante ans que le biologiste Jean Rostand remarquait qu'en supprimant la sélection naturelle, «*la médecine est pourvoyeuse de tares*», et qu'Auguste Lumière annonçait la venue d'une «pathologie des sociétés vaccinées».

Quelles recherches sérieuses ont été consacrées à ce problème ? Aucune à notre connaissance. Pour une raison toute simple: ça ne paie pas.

Hypothèse

Il semble que la médecine en général, et les vaccinations en particulier, n'aboutissent qu'à un transfert global de la morbidité, au passage de maladies connues vers des formes nouvelles souvent atypiques, aussi difficiles à diagnostiquer qu'à traiter, au transfert de maladies organiques relativement claires vers les maladies psychosomatiques qui laissent le médecin perplexe et démuni, à l'extension de maladies autrefois quasi inconnues comme la mucoviscidose, les myopathies, la sclérose en plaques, et à l'apparition de maladies nouvelles comme le sida.

Tout se passe comme si la maladie était nécessaire à l'homme et à sa santé. Comme si elle était un moyen de délivrer le corps des impuretés, toxines, molécules étrangères qui progressivement l'envahis-

(suite à la page 8)

Platzspitz et propiska

Michel Glardon
Vice-président du comité vaudois de la Ligue suisse des droits de l'homme.

La fermeture progressive du Platzspitz à Zurich comme du parc Kocher à Berne me semble signifier d'abord l'échec des travailleurs sociaux et des médecins à l'origine de ces projets. Ils n'ont pas su faire partager par une bonne partie des médias, de l'opinion publique et des autorités politiques leur conviction: la lutte contre la propagation du sida et l'intervention médicale immédiate en cas de surdose doivent l'emporter sur la répression (d'une inefficacité avérée) du trafic de stupéfiants.

Que l'on partage ou non leur point de vue, il est inquiétant de voir comment quelques images frappantes ont pu entraîner en quelques mois un changement de politique. Comment la «ligne dure» des policiers et des magistrats a su utiliser l'émotion (légitime) née de ces images. Et comment une croisade de nature finalement idéologique (du type «la loi et l'ordre») a éclipsé la réflexion entamée depuis plusieurs années dans les milieux thérapeutiques et juridiques sur l'aide au sens large, et notamment la survie immédiate, des *personnes* accrochées aux drogues dures.

Plus inquiétantes encore sont les mesures mises en œuvre ces jours pour le renvoi «chez eux» des non-Zurichois ou non-Bernois: on n'en est pas encore aux charters Kloten – Blécherette, mais les dénonciations officielles ou sournoises aux communes de domicile se multiplient. Certains toxicomanes sont annoncés à leur tuteur ou à l'autorité tutélaire en vue de leur internement (ce que le Code civil appelle pudiquement «privation de liberté à des fins d'assistance»).

Le 5 septembre 1991, le Congrès des députés d'URSS abolissait la sinistre *propiska,* ce document délivré par la police précisant le lieu de résidence et indispensable pour avoir droit au logement, aux tickets d'approvisionnement, etc. Et voilà qu'en janvier 1992 les autorités zurichoises créent une carte d'identité spéciale, réservée aux Zurichois et leur donnant accès aux asiles de nuit et aux services sociaux...

Est-il acceptable que notre «démocratie témoin», confrontée au problème toxicomanie-sida, recoure aujourd'hui à la politique pratiquée hier par les Etats totalitaires à l'égard de leurs déviants, voire aux stratégies d'avant-hier face à la peste ou à la lèpre ? ■

sent et paralysent ses fonctions. Comme si les microbes et les virus, loin d'être les ennemis de l'organisme, étaient ses meilleurs alliés pour ces grands nettoyages.

Si cette hypothèse de transfert est vraie, on peut comprendre que la médecine, qui s'attaque uniquement aux symptômes et jamais à la cause du mal, n'efface que l'apparence de la maladie sans avoir aucun effet sur ses causes profondes. Alors, cette pathologie profonde, qui doit s'exprimer, trouve d'autres voies, d'autres alliés. Ou se voit acculée à la solution du désespoir, l'autodestruction. Si c'est vrai, la montée impressionnante des cancers serait la réponse de la nature aux succès de la médecine.

Le sida pourrait conduire à une prise de conscience. Il est considéré comme une maladie toujours mortelle. Un grand patron de la médecine parisienne a même déclaré à la télévision qu'il était criminel de laisser croire aux sidéens qu'ils pouvaient guérir. Et de fait, tous les sidéens traités médicalement meurent.

Du sida ou de la médecine ? La question n'est pas si folle qu'il ne semble.

Deux malades du sida ont guéri complètement sans autre traitement qu'un changement complet de leur mode d'alimentation[1].

La radio française vient de faire connaître la guérison inexpliquée d'un sidéen qui, après six ans d'angoisse, a retrouvé la santé et la séro-négativité après avoir renoncé aux secours de la médecine[2].

Et le professeur Luc Montagnier, dans une récente interview[3], appelle de ses vœux la création d'une fondation pour la recherche et l'éducation sur le sida. Cette fondation pourrait pallier la carence des laboratoires privés, contraints de se cantoner dans les travaux rentables, et permettre une recherche centrée sur le renforcement des immunités naturelles, en particulier par des modifications de l'alimentation. Des chercheurs américains sont aussi sur cette piste.

Tout espoir n'est donc pas perdu de réorienter la médecine et de résoudre à la fois le problème du coût écrasant de la maladie et celui de l'expérimentation animale. Mais les obstacles sont gigantesques.

Iürg Barblan

[1] Dossier dans l'ouvrage de Bruno Comby: *Nature contre sida*, aux éditions Soleil, Genève.

[2] France-Inter, 18.1.92, bulletin de nouvelles de 19 heures.

[3] *Financial Time* du 9.12.91, p.38. «Fighting to clear the AIDS fog». Interview du professeur Luc Montagnier par Clive Cookson.

SAINT-GALL ET BÂLE-VILLE

Succès des listes féminines

Les deux premières élections cantonales de l'année ont eu lieu à Bâle-Ville et à Saint-Gall. Quelques remarques.

(*cfp*) Les électeurs saint-gallois ont été plus nombreux aux urnes qu'il y a quatre ans (42,5% au lieu de 39,8%). A Bâle le vote par correspondance est de plus en plus utilisé au détriment du dépôt du bulletin dans l'urne; les électeurs de tous les partis profitent de cette facilité.

L'utilisation par les partis de tous les moyens de ratisser aussi large que possible ont pour conséquence de nombreux apparentements. Dans un district saint-gallois, il y en a même eu un entre une liste radicale et une liste PDC, fait inhabituel en ces contrées, ce qui a fait dire à un représentant des automobilistes que ces deux partis n'avaient aussi qu'une idée: conserver le pouvoir.

Stable à Bâle-Ville, le PDC a subi à Saint-Gall un défaite cuisante. Le parti majoritaire au Grand Conseil de 1972 à 1984, organisé d'une manière très efficace (DP nº 894), ne compte plus que 69 élus (38,3%). Son assemblée des délégués du 4 février à Wil, convoquée pour analyser la situation et pour préparer une élection complémentaire au Conseil d'Etat, ne sera pas triomphale.

Dans les deux cantons les listes féminines ont eu du succès. A Bâle-Ville, c'est une liste de femmes qui conquiert d'emblée 5 sièges (sur 130); à Saint-Gall, les femmes socialistes obtiennent plus de sièges (4) que les hommes (3) dans le chef-lieu où elles provoquent un gain net de 2 sièges pour la gauche. La conquête d'un siège socialiste dans le district de Gossau se fait aussi en faveur des femmes. Le dépôt de listes féminines se révèle donc positif et les partis se préparent à mieux en tenir compte pour les prochaines élections communales.

A Bâle-Ville, deux des huit partis représentés en 1941 ont disparu. Le nouveau parti de l'époque, l'Alliance des indépendants qui avait à son premier essai conquis la deuxième place du Grand Conseil avec 21 élus, n'en compte plus que trois. Des 13 partis actuellement représentés au Parlement, trois le sont pour la première fois, quatre depuis au moins une législature et six depuis plus de cinquante ans. Des 4 partis pas encore «historiques», seule la dissidence sociale-démocrate se maintient bien, le parti du travail a quasiment disparu et les organisations progressistes POB ont perdu la moitié de leurs mandats.

A Saint-Gall, trois des sept partis de 1942 ont disparu, le premier étant l'Opposition nationale qui n'a pas retrouvé son siège dans l'après-guerre. L'Alliance des indépendants a approximativement la même force qu'il y a cinquante ans. Des quatre partis récents, seul celui des automobilistes représente une force capable d'intervenir valablement. Il exprime une volonté de changement plus profonde que la simple défense des intérêts de la route et s'oppose principalement à la politique des deux grands (PDC et radicaux) dans un canton où il y a encore trop de blocages et dont la situation économique n'est pas brillante. Les élections thurgoviennes de cette année permettront de vérifier si les automobilistes, entrés en force au Grand Conseil en 1988, ont réussi à convaincre les électeurs de leur utilité. ■

GENÈVE

Le tortueux parcours de l'aide à domicile

(*esp*) En jeu le 16 février prochain, une nouvelle loi sur les soins à domicile. Point de départ: une initiative populaire — 15 000 signatures récoltées en une seule fin de semaine —, maltraitée par une majorité parlementaire réticente dont le projet de loi est renvoyé à ses auteurs par le Tribunal fédéral pour qu'ils y adjoignent le financement voulu par l'initiative. Bref, sept ans de tergiversations: si chacun soutient l'idée de promouvoir l'aide à domicile afin d'éviter ou de raccourcir les séjours hospitaliers ou en institutions, si personne n'ignore le problème du vieillissement de la population, si les élus sont maintenant conscients de la nécessité de chiffrer le coût de fonctionnement de toute nouvelle législation, une partie de la droite renâcle à financer cette politique (1 centime additionnel soit 0,5% de la taxation) et, en guise d'esquive, glorifie la grandeur du bénévolat. ■